

# Plan de performance des territoires : la phase 4 débute avec un financement de plus de 29 millions d'euros pour accélérer le tri et le recyclage des emballages et des papiers

Depuis 2018, Citeo et sa filiale Adelphe, mènent le Plan de performance des territoires pour accompagner les collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages ménagers. Objectif : simplifier le geste de tri des citoyens, collecter plus et *in fine* accélérer les performances de recyclage. Au total, 190 millions d'euros sont engagés dans le cadre de ce Plan via 5 vagues d'appels à projets (AAP) successives jusqu'en 2022. Les 3 premières phases ont déjà permis à plus de 50% de la population française de trier tous ses emballages ménagers, de moderniser les centres de tri et optimiser les dispositifs de collecte. Citeo annonce aujourd'hui les résultats de la 4<sup>ème</sup> phase à laquelle elle consacre 29,2 millions d'euros.

## **103 collectivités engagées dans la simplification du geste de tri**

Ce sont 7,3 millions d'habitants supplémentaires qui pourront trier tous leurs emballages sans exception dans les mois à venir. Pour rappel, aujourd'hui ce sont plus de 35 millions de Français qui peuvent trier tous leurs emballages de manière effective. Citeo finance les tonnes recyclées des emballages en plastique à hauteur de 660 €/t.

## **Poursuite de la modernisation des centres de tri**

21 centres de tri sont sélectionnés dans le cadre de cette nouvelle phase pour l'extension des consignes de tri et modifieront ainsi leur process de façon à pouvoir opérer un tri de qualité pour les pots, barquettes et films en optimisant leurs coûts de production. Depuis 2015, 62 centres de tri ont été modernisés pour accueillir les flux issus de l'extension des consignes de tri.

Enfin, dans le respect de l'objectif réglementaire visant un déploiement de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2022, Citeo met en place des solutions complémentaires aux dispositifs actuels et accompagne à cet effet 6 centres de tri pour la réalisation de travaux permettant un passage plus rapide en consigne élargie.

Le financement total de Citeo sur la partie centres de tri s'élève, pour cette phase, à 20,1 millions d'euros.

## **Optimisation de la collecte**

Citeo finance également à hauteur de 9,1 millions d'euros 81 projets sélectionnés pour améliorer la desserte dans les zones non équipées ou mal équipées, renforcer la collecte de proximité, harmoniser les schémas de collecte, mieux collecter les papiers diffus et ajuster les fréquences de collecte sélective en porte à porte.

Retrouvez la liste des collectivités et des projets retenus :

<https://www.citeo.com/le-mag/plan-de-performance-des-territoires-une-4e-phase-avec-29-millions-deuros-pour-acceler-le>

**Pour rappel :****1<sup>ère</sup> phase d'appel à projet (avril 2018)**

- Extension des consignes de tri : 90 collectivités retenues, 9 millions d'habitants supplémentaires pour un total de 24 millions d'habitants sélectionnés aux AAP Citeo
- Optimisation de la collecte : 52 projets retenus

**2<sup>ème</sup> phase de l'appel à projets (juillet 2019) :**

- Extension des consignes de tri : 131 collectivités retenues, 9 millions d'habitants supplémentaires, pour un total de 33,1 millions d'habitants sélectionnés aux AAP Citeo
- Optimisation de la collecte : 79 projets retenus
- Modernisation des centres de tri : 26 nouveaux centres de tri pour l'extension des consignes de tri

**3<sup>ème</sup> phase de l'appel à projets (décembre 2019) :**

- Extension des consignes de tri : 101 collectivités retenues, 7,2 millions d'habitants supplémentaires, pour un total de 40,4 millions d'habitants sélectionnés aux AAP Citeo
- Optimisation de la collecte : 64 projets retenus
- Modernisation des centres de tri : 7 nouveaux centres de tri pour l'extension des consignes de tri

**A propos de Citeo**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'écoconception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 70% des emballages ménagers et 57,5 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

**Contacts presse**

Citeo – Laureen Bonnet

[laureen.bonnet@citeo.com](mailto:laureen.bonnet@citeo.com)

01 81 69 05 97 / 06 75 65 04 61

Agence Maarc – Pauline Carde

[pauline.carde@maarc.fr](mailto:pauline.carde@maarc.fr)

06.32.03.22.55